

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie
le 18.09.2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-56 Délibération autorisant le renouvellement de la convention avec le PARC pour la mise à disposition d'un éducateur sportif sur le temps périscolaire

Rapporteur : Isabelle BONNET

L'association « Le Parc » est une association à but non lucratif qui gère un club et une école de rugby, promeut des valeurs sportives et l'épanouissement des jeunes. Pour ce faire, l'association a recruté un éducateur sportif chargé de mettre en œuvre un programme sportif pour accompagner les jeunes vers la réussite.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle gère l'encadrement des enfants inscrits à la cantine de l'école du Chêne pendant les périodes scolaires.

Le partenariat proposé entre l'association et la commune permettra de mettre en place des activités sportives sur le temps méridien lundi, mardi, jeudi et vendredi, hors vacances scolaires.

L'association sera rémunérée sur la base d'un taux horaire fixé à 22 €/heure.

Seules les heures réellement effectuées seront facturées.

Cette convention sera signée pour l'année scolaire 2024/2025.

VU le projet de convention pour la mise à disposition d'un éducateur sportif transmise par l'association

« Le Parc » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Le Parc » et tout document s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 012.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Isabelle BONNET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive representation of the name Isabelle Bonnet.